

Portrait statistique des avocats en Ontario

Tiré de la Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023

Le Barreau de l'Ontario recueille des données d'auto-identification au moyen de la Déclaration annuelle des avocat(e)s. Ce portrait statistique s'appuie sur les données recueillies dans la déclaration annuelle de 2023 et révèle l'évolution de la profession au fil du temps en comparaison avec la population de l'Ontario en 2021.

Table des matières

Tableau 1 : Indigénéité et racisation pour les avocats de l'Ontario	3
Tableau 2 : Année d'admission selon l'indigénéité, la racisation et le genre	5
Tableau 3 : Âge selon l'indigénéité et la racisation	8
Tableau 4 : Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge	10
Tableau 5 : Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'indigénéité et la racisation	13
Tableau 6 : Catégorie et secteur de pratique par genre et par âge et taille du cabinet et région par genre	17
Tableau 7 : Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français	19
Tableau 8 : Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap	21
Tableau 9 : Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle	22
Tableau 10 : Domaine de pratique selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre	23

TABLEAUX

Ces tableaux comprennent les titulaires de permis qui en 2023 étaient :

- des praticiens autonomes
- des associés de cabinet, des avocats salariés et des employés
- des avocats en clinique juridique, en entreprise ou au gouvernement
- des professeurs de droit, qui exercent le droit ou pas
- des avocats dans *d'autres emplois* « qui travaillent, mais qui n'exercent pas le droit ou qui ne fournissent pas de services juridiques, y compris ceux qui travaillent en éducation, au gouvernement ou dans une société dans un poste qui ne requiert pas d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques »
- des avocats âgés de moins de 70 ans *retraités ou inactifs*, qui « ne se livrent pas à du travail rémunéré et à la pratique du droit ou à la prestation de services juridiques »
- de nouveaux titulaires de permis n'ayant pas encore fait de déclaration sur leur emploi

Ils ne comprennent pas :

- les avocats dont la pratique est à l'extérieur de l'Ontario
- les conseillers juridiques
- les titulaires de permis honorifiques
- les avocats dont le permis est suspendu
- les avocats qui sont exemptés de payer la cotisation pour cause d'incapacité
- les avocats dont le permis est suspendu pendant qu'ils siègent à une cour ou à une commission
- les avocats de 70 ans et plus qui sont « retraités ou inactifs »

Pour une explication plus détaillée, allez au <https://lso.ca/avocats/votre-permis/declarations-annuelles,-cotisations-et-assurances/categories-de-cotisation>.

Ces tableaux sont basés sur les réponses au sondage sur l'équité, contenu dans la Déclaration annuelle des titulaires de permis. Les titulaires de permis peuvent s'abstenir de répondre aux questions portant sur l'indigénéité, la racisation, l'orientation sexuelle, l'identification comme francophone, la capacité de conseiller et de représenter en français et le handicap. Les données sur le genre sont tirées des registres du Barreau, qui répertorient tout le monde comme étant soit un homme, soit une femme, à l'exception de 8 personnes « non binaires ». Les données sur l'âge et l'année d'admission des titulaires de permis sont également tirées des registres.

Il arrive parfois que la somme des pourcentages d'une ligne ou d'une colonne d'un tableau n'équivaille pas à 100 %, mais plutôt à 99 % ou à 101 %. Ceci est dû à une « erreur d'arrondi », chaque entrée étant arrondie au nombre entier le plus proche. Par exemple, les valeurs de trois catégories peuvent être de 29,3 %, 33,3 % et 37,4 % de l'échantillon entier. Si elles étaient arrondies à 29 %, 33 % et 37 %, respectivement, le total serait de 99 % et non de 100 %. Quelle que soit la somme réelle, tous les totaux sont indiqués comme étant à 100 %.

Le nombre total sur lequel ces statistiques sont basées varie selon le sujet parce qu'il est facultatif de répondre aux questions sur l'équité dans la déclaration annuelle. Le taux de réponse pour les questions concernant :

- l'identification comme autochtone est de 92,4 %
- l'identification comme minorité visible est de 73,8 %
- l'identification de l'orientation sexuelle est de 73,0 %
- l'identification comme francophone est de 85,2 %
- l'identification de la capacité à exercer en français est de 80,5 %
- l'identification d'un handicap est de 76,4 %.

Les données sur l'âge, les années depuis l'admission et le genre sont tirées des registres et sont complètes.

La conséquence possible d'une abstention de répondre est le biais, c'est-à-dire qu'un chiffre surreprésente ou sous-représente la valeur réelle de la population. Par exemple, la proportion calculée d'avocats LGBT2Q peut être trop faible ou trop élevée. Le problème est que les non-répondants peuvent être différents des répondants, mais nous ne le savons pas. Par exemple, nous pourrions soupçonner que les titulaires de permis qui ne répondent pas à la question sur la racisation sont plus susceptibles que la moyenne d'être blancs, ou penser que les répondants qui n'indiquent pas s'ils peuvent travailler en français n'en sont pas capables. Les recherches effectuées à partir des déclarations annuelles précédentes démontrent toutefois qu'il n'y a pas de tendance générale. En effet, l'une des conclusions est que les personnes qui n'ont pas répondu aux questions sur l'identité autochtone ou de « minorité visible » ne sont *pas* plus susceptibles d'être blanches que celles qui y ont répondu. Mais cela pourrait ne pas être exactement exact et pourrait changer au fil du temps.

Le meilleur moyen de résoudre ce problème est d'augmenter le niveau de réponse, ce qui signifie convaincre les titulaires de permis de la valeur de leurs propres réponses et de la valeur de ces statistiques pour la profession. Parce que l'abstention est un problème omniprésent dans les enquêtes, les statisticiens consacrent beaucoup d'efforts à trouver des stratégies pour le compenser. Faute d'avoir les renseignements réels, l'idée est de « modéliser » les abstentions, autrement dit de faire des prédictions raisonnées — bien que nécessairement imparfaites — sur les caractéristiques des non-répondants. Toutefois, pour ce faire, il faut toujours énoncer certaines hypothèses, et le compte-rendu simple des réponses à la déclaration annuelle deviendrait un rapport plus complexe et plus facilement contestable. Dans tout modèle, il y a place pour le désaccord.

Tableau 1 : **Indigénéité et racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2023, comparativement à la population de l'Ontario en 2021

Groupe	Avocats			Population de l'Ontario en 2021		
				Tous-tes	Population active âgée de 25 à 69 ans	Diplômés universitaires dans la population active âgés de 25 à 69 ans
	Nombre	Pourcentage	Pourcentage de femmes	Pourcentage		
Autochtones						
Premières Nations	381	0,88	60,9	1,85	1,45	0,59
Inuits	10	0,02	*	0,03	0,03	0,01
Métis	214	0,49	54,7	1,02	0,97	0,49
Multiples identités autochtones				0,05	0,04	0,01
Total	605	1,39	58,8	2,95	2,49	1,10
Racisés						
Arabes	645	1,6	55,3	1,95	1,56	2,26
Noirs	1 791	4,5	64,5	5,35	4,91	4,04
Chinois	1 876	4,8	59,7	5,80	5,82	9,32
Philippins	183	0,5	58,5	2,60	3,13	3,60
Japonais	60	0,2	46,7	0,21	0,21	0,31
Coréens	454	1,2	60,1	0,67	0,70	1,16
Latino-Américains	342	0,9	55,4	1,73	2,04	1,96
Sud-Asiatiques	4 078	10,4	52,6	10,84	11,37	17,86
Asiatiques du Sud-Est	183	0,5	62,3	1,12	1,16	1,01
Asiatiques occidentaux	732	1,9	61,6	1,49	1,52	2,20
Autre minorité visible				0,95	0,98	0,69
Plus d'un groupe racisé				1,27	1,02	1,25
Autre et plus d'un groupe racisé	118	0,3	55,1			
Racisés et blancs	853	2,2	59,4			
Total	11 315	28,7	57,5	33,98	34,42	45,66
Blancs	27 535	69,9	48,5	63,08	63,09	53,25
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	4 075		46,5			
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	9 943		37,8			
Total		100,0	48,4	100,00	100,00	100,00
Nombre	53 473			369 688	163 270	64 273

Sources : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 et Recensement canadien de 2021 (fichier maître à grande diffusion) ; analyse faite par Michael Ornstein

* Nombre trop faible pour effectuer une estimation fiable

Tableau 1 : **Indigénité et racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2023, comparativement à la population de l'Ontario en 2021

Dans le sondage portant sur l'équité, 9 943 des 53 473 titulaires de permis n'ont pas répondu aux questions sur l'indigénité et sur la racisation, et 4 075 ont répondu à la question sur l'indigénité, mais pas à celle sur la racisation. Les pourcentages de répartition des groupes indiqués au tableau 1, qui ne tiennent pas compte des questions sans réponse, peuvent donc être biaisés si les titulaires de permis qui n'ont pas répondu n'ont pas les mêmes caractéristiques que ceux qui ont répondu.

1. Une proportion de 1,39 % des avocats et avocates est autochtone, contre 2,95 % de la population de l'Ontario en 2021, 2,49 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 1,10 % des diplômés universitaires de la population active de 25 à 69 ans.
2. Les Ontariens racisés (*excluant* les Autochtones, selon la pratique de Statistique Canada) représentent 28,7 % des avocats, comparativement à 33,98 % de la population de l'Ontario en 2021, 34,42 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 45,66 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans.
3. Une proportion de 2,2 % des avocats s'identifie comme racisée *et* blanche, mais le Recensement ne donne pas de chiffre équivalent. Le total du Recensement pour les personnes racisées comprend environ 2,0 % des avocats qui s'identifient à au moins deux groupes racisés ou à un « autre » groupe racisé qui ne figure pas sur le formulaire du sondage (par exemple, les peuples autochtones *non canadiens*). Selon le Recensement, les « réponses correspondant à sept de ces groupes — soit “Sud-Asiatique”, “Chinois”, “Noir”, “Philippin”, “Asiatique du Sud-Est”, “Coréen” et “Japonais” — qui ont été combinées à une réponse à cocher “Blanc” ou à une réponse écrite associée au groupe “Blanc” sont incluses dans le chiffre du groupe de minorité visible déclaré. » (Voir <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/006/98-500-x2021006-fra.cfm>.)
4. Malgré une énorme augmentation de leur nombre, la proportion d'avocats non blancs, soit 30,1 %, est plutôt inférieure à leur représentation dans la population générale et dans la population active, soit autour de 37 %, et bien moindre que les chiffres du Recensement de 45,7 % pour les diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans. Il en est de même pour les avocats autochtones, qui ne représentent que 1,39 % contre près de 3 % de la population, mais ce pourcentage est plus proche de celui des diplômés universitaires autochtones faisant partie de la population active âgée de 25 à 69 ans, qui est de 1,10 %.
5. Une proportion de 69,9 % des avocats de l'Ontario s'identifie comme blancs contre 63,08 % de la population de l'Ontario en 2021, avec 63,09 % de la population active de l'Ontario âgée de 25 à 69 ans et 53,25 % des diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active âgée de 25 à 69 ans.
6. Les femmes représentent 58,8 % des avocats autochtones et 57,5 % des avocats racisés, comparativement à 48,5 % des avocats blancs. Le tableau 3 explique ces données partiellement par le fait que les avocats non blancs sont plus jeunes, en moyenne, et donc plus susceptibles d'être des femmes.
7. La représentation des groupes racisés parmi les titulaires de permis varie considérablement par rapport au nombre de diplômés universitaires :
 - Les avocats noirs représentent 4,5 % de tous les titulaires de permis, comparativement à 5,35 % de la population de l'Ontario en 2021, 4,91 % de la population active de l'Ontario âgée de 25 à 69 ans et 4,04 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans.
 - Pour trois groupes, la proportion d'avocats constitue environ la moitié de leur représentation parmi les diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active de l'Ontario âgée de 25 à 69 ans : 10,4 % des avocats sont sud-asiatiques, comparativement à 17,9 % de diplômés universitaires sud-asiatiques dans la population active de l'Ontario âgée de 25 à 69 ans; 4,8 % des avocats sont chinois, comparativement à 9,3 % des diplômés universitaires; et 0,9 % des avocats sont latino-américains, comparativement à 1,96 % des diplômés universitaires.
 - Les Philippins ont le moins d'avocats par rapport à leur population active de 25 à 69 ans, diplômée de l'université, soit seulement 0,5 % comparativement à 3,60 % des diplômés.

Tableau 2a : Année d'admission selon l'indigénéité, la racisation et le genre pour les avocats de l'Ontario en 2023

Années depuis l'admission	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40+	
Année d'admission	2023	2022	2019-2021	2014-2018	2009-2013	2004-2008	1999-2003	1994-1998	1984-1993	Avant 1984	Total
Groupe	<i>Pourcentage excluant les données manquantes</i>										
Autochtones											
Premières Nations et Inuits	0,8	0,6	1,0	1,1	0,8	1,3	1,3	1,5	0,5	0,4	1,0
Métis	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8	0,6	0,5	0,6	0,3	0,1	0,5
Total	1,4	1,1	1,6	1,6	1,7	2,0	1,9	2,1	0,8	0,5	1,5
Racisés											
Arabes	2,8	3,9	2,7	1,9	1,5	1,5	1,0	0,8	0,4	0,2	1,6
Noirs	9,6	8,1	6,2	5,1	4,3	4,4	3,7	3,7	1,3	0,2	4,5
Chinois	6,8	6,7	6,5	6,0	5,3	4,4	3,5	3,8	1,8	1,0	4,8
Philippins	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,5
Japonais	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,6	0,1	0,3	0,2
Coréens	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,2	1,3	0,8	0,2	0,0	1,2
Latino-Américains	1,6	1,4	1,5	1,2	1,1	0,7	0,4	0,4	0,0	0,0	0,9
Sud-Asiatiques	19,6	19,1	17,1	12,8	10,7	9,3	6,9	4,9	1,4	0,4	10,3
Asiatiques du Sud-Est	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,5
Asiatiques occidentaux	3,4	4,0	3,1	2,5	2,7	1,2	0,7	0,4	0,1	0,0	1,9
Autre et plus d'un groupe racisé	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,1	0,0	0,3
Racisés et blancs	4,1	2,4	2,9	3,0	2,4	2,3	1,5	1,4	0,4	0,2	2,2
Total	51,2	48,5	42,8	35,6	30,9	26,7	20,6	17,6	6,2	2,5	28,7
Blancs	47,5	50,4	55,5	62,8	67,5	71,4	77,5	80,3	93,0	97,0	69,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Genre											
Femmes	57,4	56,0	54,5	53,0	52,0	53,1	50,5	46,1	36,8	12,2	48,4
Hommes	42,6	44,0	45,5	47,0	48,0	46,9	49,5	53,9	63,2	87,8	51,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 2b : Année d'admission selon l'indigénéité et la racisation et par genre pour les avocats de l'Ontario en 2023, nombre

Années depuis l'admission	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40+	
Année d'admission	2023	2022	2019-2021	2014-2018	2009-2013	2004-2008	1999-2003	1994-1998	1984-1993	Avant 1984	Total
Groupe	Nombre										
Autochtones											
Premières Nations et Inuits	18	12	55	76	46	56	54	43	21	10	391
Métis	11	9	32	42	44	26	21	16	11	2	214
Total	29	21	87	118	90	82	75	59	32	12	605
Racisés											
Arabes	60	75	146	135	83	61	41	23	16	5	645
Noirs	206	154	332	369	231	183	150	106	55	5	1 791
Chinois	147	128	348	435	288	184	141	108	75	22	1 876
Philippins	18	14	31	43	27	25	15	5	4	1	183
Japonais	2	0	2	2	7	7	10	18	6	6	60
Coréens	36	31	80	98	74	49	52	23	10	1	454
Latino-Américains	35	26	79	85	60	28	16	10	2	1	342
Sud-Asiatiques	420	366	915	925	581	388	278	140	56	9	4 078
Asiatiques du Sud-Est	11	10	34	45	33	25	15	7	3	0	183
Asiatiques de l'Ouest	73	76	164	178	145	52	29	10	4	1	732
Autre et plus d'un groupe racisé	3	2	10	26	20	19	21	10	6	1	118
Racisés et blancs	87	46	154	219	128	96	61	41	17	4	853
Total	1 098	928	2 295	2 560	1 677	1 117	829	501	254	56	11 315
Blancs	1 019	964	2 975	4 521	3 668	2 987	3 116	2 289	3 800	2 196	27 535
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	184	154	500	700	534	435	446	305	533	284	4 075
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	182	366	1 071	1 779	1 413	1 135	1 143	909	1 323	622	9 943
Total	2 512	2 433	6 928	9 678	7 382	5 756	5 609	4 063	5 942	3 170	53 473
Genre											
Femmes	1 438	1 362	3 775	5 127	3 835	3 058	2 830	1 873	2 188	387	25 873
Hommes	1 067	1 071	3 152	4 551	3 547	2 698	2 779	2 190	3 754	2 783	27 592
Total	2 505	2 433	6 927	9 678	7 382	5 756	5 609	4 063	5 942	3 170	53 465

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Mesures dans les tableaux 2 et 3

L'âge des avocats et leur année d'admission sont étroitement liés, mais ils varient parce que toutes les personnes qui passent d'un diplôme de premier cycle à la faculté de droit n'ont pas le même âge, parce que certains titulaires de permis ont fréquenté la faculté de droit quelque temps après leur premier diplôme, et d'autres pour des raisons d'immigration. Les deux mesures sont conceptuellement différentes. La répartition par âge des titulaires de permis d'un groupe affecte sa dynamique interne, notamment le nombre de nouveaux titulaires de permis par rapport aux membres plus anciens. En revanche, le nombre d'années depuis l'admission au barreau constitue une mesure directe de l'ancienneté dans une carrière qui exige beaucoup d'apprentissages pratiques, surtout pendant les premières années qui suivent l'admission au barreau, et où les jugements complexes reposent sur des années d'expérience. Les deux concepts se chevauchent. L'expérience d'un novice n'a pas la même signification pour la majorité des nouveaux titulaires de permis qui commencent à exercer après environ 20 ans d'éducation continue au Canada que pour les titulaires de permis qui ont une autre expérience professionnelle ou qui ont immigré au Canada.

Les écarts perçus entre les tableaux 2 et 3, qui se fondent respectivement sur l'année d'admission et l'âge, sont initialement attribuables à des disparités d'âge entre les groupes au moment de l'admission et plus tard, à des différences entre l'âge au moment de l'abandon de la profession en fin de carrière et l'âge au moment de la retraite. Les chiffres relatifs à l'année d'admission permettent une étude plus poussée des nouveaux titulaires de permis, mais il ne faut pas accorder trop d'importance aux comparaisons entre les différentes années, certaines variations étant simplement le fruit du hasard.

Le tableau 1 donne le nombre d'avocats inuits, mais, vu leur nombre restreint, il serait inapproprié d'indiquer l'année de leur admission et leur âge. Les tableaux 2 et 3 combinent les avocats inuits et ceux des Premières Nations.

Tableau 2 : **Année d'admission selon l'indigénéité, la racisation et le genre** pour les avocats de l'Ontario en 2023

1. Un peu moins de la moitié, soit 47,5 % des avocats admis en 2023, étaient blancs, par rapport à environ deux tiers des avocats actuels admis vers 2010 et trois-quarts vers 2000. Il faut noter que les chiffres relatifs à l'année d'admission ne tiennent pas compte des personnes qui ont été admises, mais qui ne sont plus titulaires de permis en 2023.
2. Seulement 0,5 % des titulaires de permis actuels admis dans les années 1980 étaient autochtones, ce chiffre passant à 2 % pour les avocats admis entre le milieu des années 1990 et les années 2000. Après ces gains, la proportion d'avocats autochtones, soit 1,4 % des admissions en 2023, 1,1 % en 2022, et 1,6 % en 2019-2021, n'a pas augmenté depuis près de 20 ans.
3. Il y a eu une croissance remarquable et ininterrompue depuis l'admission en 1983 des quelque 2,5 % des titulaires de permis racisés. La proportion des avocats racisés a atteint son plus haut niveau historique en 2023, à savoir 51,2 % de l'ensemble de la catégorie, contre 48,5 % des avocats admis en 2022, 42,8 % pour 2019-2021, 35,6 % pour 2014-2018 et 30,9 % pour 2009-2013.
4. Près d'un cinquième, soit 19,6 % des avocats admis en 2023 étaient sud-asiatiques, 9,6 % étaient noirs et 6,8 % étaient chinois. Parmi les avocats admis en 2023, 3,4 % étaient asiatiques occidentaux et 2,8 % étaient arabes. Cela s'explique en partie, sinon totalement, par le nombre différent de jeunes adultes potentiellement aptes à aller à l'université, puis à la faculté de droit.
5. Si l'on compare les avocats admis il y a 10 à 14 ans, entre 2009 et 2013, aux admissions de 2023, le pourcentage d'avocats arabes a presque doublé, passant de 1,5 % à 2,8 %; il en va de même pour les avocats noirs, qui sont passés de 4,3 % à 9,6 % et pour les avocats sud-asiatiques, qui sont passés de 10,7 % à 19,6 %. Si l'on remonte encore cinq ans en arrière, c'est-à-dire aux admissions de 2004-2008, on constate une augmentation tout aussi importante du nombre d'avocats latino-américains et asiatiques occidentaux. Comparativement à la croissance rapide de certains groupes, la représentation des titulaires de permis philippins, japonais, coréens et asiatiques du Sud-Est a, au mieux, légèrement augmenté au cours de la dernière décennie. Respectivement, ces groupes représentent 0,8 %, 0,1 %, 1,7 % et 0,5 % des avocats admis au cours des années 2021-2023.
6. Parallèlement à l'augmentation spectaculaire du nombre d'avocats autochtones et racisés, mais, partant d'une base plus considérable, 54,5 % des titulaires de permis admis en 2019-2021 étaient des femmes, 56 % en 2022 et 57,4 % en 2023. Le groupe le plus ancien figurant dans ces données, admis avant 1984 (excluant les retraités), comprend 12,2 % de femmes, contre 0,5 % d'avocats autochtones et 2,5 % d'avocats racisés.
7. Si l'on considère le pourcentage de 12,2 % des titulaires de permis admises avant 1984, ce pourcentage triple à 36,8 % pour les admissions entre 1984 et 1993 et augmente encore pour atteindre 46,1 % pour les admissions faites entre 1994 et 1998. La croissance de la représentation des femmes se poursuit ensuite, mais plus lentement, pour atteindre 50,5 % pour les admissions entre 1999 et 2003.
8. Les différences dans la représentation des femmes entre les groupes non blancs, dans le tableau 1, montrent que le genre et la racisation « se chevauchent », mais, dans une large mesure, les augmentations spectaculaires dans les deux dimensions tendent à être indépendantes.

Tableau 3 : Âge selon l'indigénéité et la racisation pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Total	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus
	Pourcentage dans chaque groupe d'âge, excluant les données manquantes					Pourcentage de la catégorie portant sur les Autochtones et la racisation						Nombre				
Autochtones																
Premières Nations et Inuits	0,9	0,9	1,2	1,2	0,8	23,0	25,3	25,6	18,7	7,4	100,0	90	99	100	73	29
Métis	0,6	0,6	0,6	0,6	0,2	28,0	31,3	22,0	15,9	2,8	100,0	60	67	47	34	6
Total	1,5	1,5	1,8	1,7	0,9	24,8	27,4	24,3	17,7	5,8	100,0	150	166	147	107	35
Racisés																
Arabes	2,9	1,8	1,3	0,6	0,3	44,7	31,9	16,1	5,7	1,6	100,0	288	206	104	37	10
Noirs	4,7	5,4	4,8	4,1	1,4	26,5	34,5	21,8	14,2	3,0	100,0	475	618	391	254	53
Chinois	6,7	5,7	4,3	2,4	1,7	35,8	34,5	18,6	7,7	3,3	100,0	672	648	349	145	62
Philippins	0,5	0,5	0,6	0,4	0,2	26,8	30,1	27,3	12,0	3,8	100,0	49	55	50	22	7
Japonais	0,0	0,1	0,3	0,3	0,2	5,0	15,0	38,3	31,7	10,0	100,0	3	9	23	19	6
Coréens	1,6	1,4	1,3	0,5	0,1	34,6	34,1	23,3	7,0	0,9	100,0	157	155	106	32	4
Latino-Américains	0,9	1,4	0,9	0,4	0,1	26,9	45,3	20,8	6,4	0,6	100,0	92	155	71	22	2
Sud-Asiatiques	15,4	12,0	9,4	5,0	2,4	37,9	33,4	19,0	7,6	2,2	100,0	1 544	1 364	773	309	88
Asiatiques du Sud-Est	0,5	0,6	0,5	0,2	0,1	28,4	39,3	22,4	7,1	2,7	100,0	52	72	41	13	5
Asiatiques occidentaux	2,9	2,8	1,1	0,4	0,1	39,6	44,0	12,3	3,6	0,5	100,0	290	322	90	26	4
Autre et plus d'un groupe racisé	0,1	0,4	0,4	0,3	0,1	12,7	36,4	29,7	16,9	4,2	100,0	15	43	35	20	5
Racisés et blancs	3,4	2,5	1,8	1,1	0,2	40,4	33,4	17,5	8,0	0,7	100,0	345	285	149	68	6
Total	39,8	34,5	26,6	15,8	6,7	35,2	34,8	19,3	8,5	2,2	100,0	3 982	3 932	2 182	967	252
Blancs	58,7	64,0	71,6	82,5	92,3	21,3	26,5	21,3	18,3	12,6	100,0	5 877	7 289	5 860	5 052	3 457
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation						20,6	28,5	21,6	17,3	12,0	100,0	838	1 162	880	706	489
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation						17,8	29,3	22,5	19,3	11,2	100,0	1 767	2 910	2 241	1 916	1 109
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	23,6	28,9	21,2	16,4	10,0	100,0	12 614	15 459	11 310	8 748	5 342

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 3 : **Âge selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2023

1. La partie gauche du tableau 3 décrit l'évolution de la composition des nouveaux titulaires de permis sur des tranches d'âge de dix ans. Comparativement au tableau 2, selon l'année d'admission, les catégories d'âge sont plus larges. En particulier, la catégorie des « moins de 35 ans » ne reflète pas l'augmentation importante et très récente du nombre d'avocats racisés admis au barreau. Néanmoins, 39,8 % des avocats de moins de 35 ans sont racisés, comparativement à 34,5 % chez les 35 à 44 ans, 26,6 % chez les 45 à 54 ans, seulement 15,8 % chez les 55 à 64 ans et seulement 6,7 % chez les 65 ans et plus.
2. Témoinnant d'une croissance ralentie, le nombre d'avocats autochtones représente 1,5 % des titulaires de permis de moins de 35 ans, 1,5 % de ceux âgés de 35 à 44 ans, 1,8 % de ceux âgés de 45 à 54 ans et 1,7 % de ceux âgés de 55 à 64 ans.
3. Le rythme auquel le nombre de titulaires de permis racisés augmente varie d'un groupe à l'autre. Si l'on compare les deux groupes les plus âgés, soit les 55 à 64 ans et les 65 ans et plus, on constate que le pourcentage de titulaires de permis noirs triple presque, passant de 1,4 % à 4,1 %, le pourcentage d'avocats sud-asiatiques passant de 2,4 % à 5 % et le pourcentage d'avocats chinois n'augmentant que de 1,7 % à 2,4 %. Chez les moins de 45 ans, on observe une divergence, les groupes arabes, chinois et sud-asiatiques progressant davantage ces dernières années. Les avocats noirs représentent 4,7 % des avocats de moins de 35 ans, 5,4 % des avocats de 35 à 44 ans et 4,8 % des avocats de 45 à 54 ans. Ces données contrastent avec le tableau 2 (selon l'année d'admission), qui affiche une augmentation lente, mais continue de la représentation des avocats noirs. Encore une fois, il convient de noter que le tableau ne tient pas compte des avocats qui ont été admis, mais qui n'ont plus de permis.
4. La partie centrale du tableau 3 compare la répartition des groupes par âge. Dans l'ensemble, on constate un léger pic dans le groupe des 35 à 44 ans, qui représentent 28,9 % des avocats, suivi du groupe des moins de 35 ans, avec 23,6 %, et du groupe des 45 à 54 ans, avec 21,2 %. Compte tenu de la taille plus importante des récentes cohortes et des départs à la retraite, la tranche d'âge de 55 à 64 ans et les titulaires de permis de 65 ans et plus représentent respectivement 16,4 % et 10 % de tous les titulaires de permis.
5. Les profils d'âge des différents groupes présentent des différences considérables. Notamment, le profil d'âge des avocats autochtones est similaire à celui des avocats blancs, sauf pour le groupe des plus âgés, reflétant la constatation du tableau 2 selon laquelle leur représentation n'a guère augmenté au cours des 30 dernières années. Le groupe japonais est exceptionnel, dans la mesure où tous les autres groupes non blancs sont plus jeunes, voire parfois beaucoup plus jeunes. Cela reflète la démographie de la communauté japonaise au Canada, dont les premières vagues d'immigration remontent à bien avant celles qui ont amené les autres groupes.
6. À l'exception des Japonais, tous les groupes non blancs sont plus jeunes. Certains groupes sont beaucoup plus jeunes : 44,7 % des titulaires de permis arabes ont moins de 35 ans, ainsi que plus d'un tiers des titulaires de permis chinois, coréens, sud-asiatiques, asiatiques occidentaux et « racisés et blancs ». Naturellement, ces groupes comprennent peu d'avocats plus âgés : généralement, 10 % d'entre eux ont 55 ans et plus, comparativement à 30,9 % des titulaires de permis blancs. Moins jeunes, en moyenne, mais toujours plus jeunes que la majorité des avocats blancs, les avocats noirs, philippins et asiatiques du Sud-Est ont un pourcentage plus élevé d'avocats âgés de 35 à 44 ans.

Tableau 4a : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2023, pourcentage dans chaque groupe d'âge

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Total
	Pourcentage dans chaque groupe d'âge, excluant les données manquantes					
Genre						
Femmes	57,2	52,7	50,8	42,3	20,0	48,4
Hommes	42,7	47,3	49,2	57,7	80,0	51,6
Orientation sexuelle						
LGBTQ2	8,9	6,3	3,7	4,3	1,5	5,6
Non LGBTQ2	91,1	93,7	96,3	95,7	98,5	94,4
S'identifient comme francophones						
Oui	8,3	6,6	7,2	5,4	2,9	6,6
Non	91,7	93,4	92,8	94,6	97,1	93,4
Peuvent exercer en français						
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	10,1	9,9	10,9	8,0	4,7	9,3
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	2,7	4,5	4,8	4,5	3,4	4,0
Ni l'un ni l'autre	87,2	85,6	84,3	87,6	92,0	86,7
Ont un handicap						
Oui	6,0	5,9	6,3	7,0	4,9	6,1
Non	94,0	94,1	93,7	93,0	95,1	93,9
Total des avocats	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4b : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2023, pourcentage des groupes selon la distribution par âge

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Total
	Pourcentage des groupes selon la distribution par âge					
Genre						
Femmes	27,9	31,5	22,2	14,3	4,1	100,0
Hommes	19,5	26,5	20,2	18,3	15,5	100,0
Orientation sexuelle						
LGBTQ2	38,8	32,7	13,9	12,0	2,6	100,0
Non LGBTQ2	23,7	28,8	21,5	15,9	10,2	100,0
S'identifient comme francophones						
Oui	30,7	29,0	22,8	13,0	4,4	100,0
Non	24,0	28,9	20,8	16,0	10,3	100,0
Peuvent exercer en français						
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	26,3	30,9	24,3	13,2	5,2	100,0
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	16,5	32,6	25,0	17,1	8,8	100,0
Ni l'un ni l'autre	24,4	28,7	20,2	15,5	11,1	100,0
Ont un handicap						
Oui	24,3	28,0	21,5	18,1	8,0	100,0
Non	24,5	28,8	20,9	15,6	10,2	100,0
Total des avocats	23,6	28,9	21,2	16,4	10,0	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4c : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2023, nombre

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans ou plus	Total
	Nombre					
Genre						
Femmes	7 221	8 140	5 747	3 699	1 066	25 873
Hommes	5 385	7 319	5 563	5 049	4 276	27 592
Orientation sexuelle						
LGBTQ2	850	716	304	262	56	2 188
Non LGBTQ2	8 735	10 600	7 916	5 861	3 751	36 863
Abstentions	3 029	4 143	3 090	2 625	1 535	14 422
S'identifient comme francophones						
Oui	920	868	683	390	132	2 993
Non	10 210	12 297	8 864	6 800	4 389	42 560
Abstentions	1 484	2 294	1 763	1 558	821	7 920
Peuvent exercer en français						
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	1 056	1 242	977	528	210	4 013
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	284	561	431	295	151	1 722
Ni l'un ni l'autre	9 110	10 731	7 555	5 791	4 143	37 330
Abstentions	2 164	2 925	2 347	2 134	838	10 408
Ont un handicap						
Oui	603	697	535	450	200	2 485
Non	9 390	11 075	8 019	5 997	3 913	38 394
Abstentions	2 621	3 687	2 756	2 301	1 229	12 594
Total des avocats	12 614	15 459	11 310	8 748	5 342	53 473

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap* selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2023

*Voir la note pour le tableau 8 ci-dessous concernant la mesure des handicaps.

1. Le tableau 4 montre la croissance remarquable de la représentation des femmes, qui est passée de 20 % des avocats de plus de 65 ans à 42,3 % des avocats âgés de 55 à 64 ans, puis à 50,8 % des avocats âgés de 45 à 54 ans. Cette hausse se poursuit, mais ralentit, pour atteindre 57,2 % chez les femmes de moins de 35 ans. Cette tendance résulte en grande partie de la hausse marquée du nombre d'inscriptions de femmes aux facultés de droit et d'admission au barreau, mais les différences entre les genres par tranche d'âge sont quelque peu renforcées par un taux plus élevé de femmes qui abandonnent la profession ou prennent une retraite anticipée.
2. Les hommes avocats sont nettement plus âgés : 15,5 % d'entre eux ont 65 ans et plus, comparativement à seulement 4,1 % des femmes, et 18,3 % des hommes ont de 55 à 64 ans, comparativement à 14,3 % des femmes. 27,9 % des femmes avocates ont moins de 35 ans et 31,5 % ont entre 35 et 44 ans, soit beaucoup plus que les 19,5 % et 26,5 % d'hommes dans ces deux tranches d'âge. Ces chiffres sont influencés par les différences entre les genres en ce qui concerne l'âge de la retraite — les femmes prennent leur retraite plus tôt en moyenne — mais cet effet ne peut être distingué des chiffres présentés ici.
3. Une proportion de 8,9 % des avocats de moins de 35 ans s'identifie comme LGBTQ2, contre 6,3 % pour les 35 à 44 ans, environ 4 % pour les 45 à 64 ans et 1,5 % pour les 65 ans et plus. Ces chiffres pourraient être biaisés en raison des 27 % de titulaires de permis qui ne répondent pas à cette question.

4. Une analyse supplémentaire, qui ne figure pas dans ce tableau, révèle une différence intéressante entre les genres : 4,5 % des hommes s'identifient comme gais, queers ou bispirituels, 1 % comme bisexuels ou non binaires; chez les femmes, les chiffres sont de 1,9 % comme lesbiennes, queers ou bispirituelles, 3,7 % comme bisexuelles ou non binaires. Même si le pourcentage total de femmes et d'hommes qui s'identifient comme LGBT2Q est quasiment égal, les femmes sont presque quatre fois plus susceptibles de s'identifier comme bisexuelles ou non binaires, et proportionnellement moins susceptibles de s'identifier comme lesbiennes, queers ou bispirituelles. Le fait que les hommes soient plus susceptibles de refuser de répondre à cette question par une marge de 30 % contre 23,8 % constitue toutefois une source d'incertitude, voire de biais.
5. L'augmentation marquée de la proportion d'avocats qui s'identifient comme francophones est évidente, puisqu'elle passe de 2,9 % des avocats de 65 ans et plus à 8,3 % des avocats de moins de 35 ans. Un peu plus d'avocats sont aptes à exercer en français que d'avocats qui s'identifient comme francophones, bien que les modèles d'âge soient similaires. Les avocats pouvant fournir des conseils *et représenter* des clients en français passent de 4,7 % des titulaires de permis de 65 ans et plus à 10,1 % des titulaires de permis de moins de 35 ans, de 8,1 % à 12,8 % si on ajoute les avocats qui peuvent donner des conseils, mais *ne peuvent pas représenter* des clients en français. En supposant que les avocats qui ne répondent pas aux questions portant sur l'identification comme francophone et au sujet de la pratique en français ne soient pas francophones et n'exercent qu'en anglais (mais, nous ne le savons pas), les pourcentages de francophones diminueraient de 6,6 % à 5,6 % et ceux des avocats exerçant en français, de 9,3 % à 7,5 %. À l'égard de la prestation de conseils et la représentation en français, il y a très peu de différence entre les groupes d'âge de moins de 35 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans, ce qui indique que l'augmentation de la capacité francophone date des années 1990.
6. Le handicap est étonnamment peu lié à l'âge : environ 6 % des avocats de moins de 54 ans indiquent avoir un handicap — il n'y a essentiellement aucune différence entre les trois groupes d'âge, puis le chiffre augmente seulement à 7 % pour les 55 à 64 ans et tombe à 4,9 % pour les 65 ans et plus. Avec ces informations transversales, il est impossible de mesurer en quoi un handicap conduit les avocats à cesser d'exercer et à renoncer à leur permis. De plus, sans une définition du terme « handicap » et des questions plus détaillées — la question actuelle demande simplement, « Avez-vous un handicap? » — nous ne pouvons pas différencier le rôle des obstacles à l'entrée dans la profession, les différentes réalités et les décisions concernant le départ à la retraite. Environ 23,6 % des titulaires de permis ne répondent pas à cette question.

Tableau 5a : **Catégorie et secteur de pratique* selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	Pourcentage											
Autochtones												
Premières Nations et Inuits	25	8	16	2	4	11	18	2	6	9	100	385
Métis	20	9	24	3	2	10	22	2	3	5	100	211
Total	23	8	19	2	3	10	19	2	5	8	100	596
Racisés												
Arabes	17	9	27	4	2	13	17	1	4	6	100	626
Noirs	26	5	18	4	3	13	15	2	6	8	100	1 751
Chinois	16	7	27	4	1	20	12	0	4	8	100	1 837
Philippins	24	7	24	5	2	17	10	1	4	7	100	181
Japonais	10	16	9	2	3	22	19	0	9	10	100	58
Coréens	11	10	28	4	1	19	16	0	5	5	100	449
Latino-Américains	21	7	22	4	2	19	16	0	5	4	100	336
Sud-Asiatiques	28	8	24	4	2	13	10	1	4	7	100	4 005
Asiatiques du Sud-Est	18	7	27	3	2	17	13	1	5	8	100	180
Asiatiques occidentaux	23	7	31	5	1	14	10	1	3	6	100	724
Autre et plus d'un groupe racisé	15	10	15	3	2	15	23	3	9	5	100	117
Racisés et blancs	9	7	31	4	2	18	17	1	4	6	100	833
Total	22	7	25	4	2	15	13	1	5	7	100	11 097
Blancs	16	16	23	4	1	14	14	1	5	7	100	27 196
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	23	14	19	3	1	14	12	1	5	7	100	4 038
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	17	12	15	3	1	12	14	2	11	13	100	9 870
Total	18	13	21	4	1	14	13	1	6	8	100	52 797

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 5b : **Taille du cabinet selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2023 (Taille du cabinet, en fonction des associés, des avocats salariés et des employés)

Groupe	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total	Nombre
	Pourcentage								
Autochtones									
Premières Nations et Inuits	33	15	15	15	2	1	19	100	100
Métis	38	17	20	8	5	0	12	100	76
Total	35	16	17	12	3	1	16	100	176
Racisés									
Arabes	32	11	16	10	4	7	20	100	252
Noirs	39	11	15	6	4	5	19	100	477
Chinois	28	14	13	6	9	6	24	100	704
Philippins	48	9	18	3	5	3	14	100	65
Japonais	33	0	20	13	7	7	20	100	15
Coréens	26	12	15	6	7	8	26	100	186
Latino-Américains	43	14	13	6	4	4	16	100	112
Sud-Asiatiques	42	14	13	7	4	4	16	100	1 425
Asiatiques du Sud-Est	35	15	18	5	2	3	23	100	66
Asiatiques occidentaux	34	12	16	9	5	6	17	100	308
Autre et plus d'un groupe racisé	29	15	21	6	9	0	21	100	34
Racisés et blancs	27	12	16	9	7	6	23	100	354
Total	36	13	14	7	5	5	19	100	3 998
Blancs									
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	28	13	15	9	6	8	21	100	1 456
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	30	14	16	8	6	6	20	100	3 044
Total	28	13	15	9	6	7	22	100	20 065

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 5c : **Région** selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
Autochtones										
Premières Nations et Inuits	6	8	29	10	9	18	14	5	100	354
Métis	7	7	30	6	10	14	22	6	100	195
Total	6	8	29	9	9	17	17	5	100	549
Racisés										
Arabes	7	3	45	18	1	0	25	1	100	597
Noirs	3	4	58	20	2	0	11	1	100	1 651
Chinois	2	1	68	21	1	0	7	0	100	1 721
Philippins	2	3	63	20	2	1	9	0	100	176
Japonais	4	4	64	14	4	0	9	2	100	56
Coréens	2	3	74	14	1	0	6	0	100	416
Latino-Américains	5	6	57	15	2	2	13	1	100	315
Sud-Asiatiques	2	4	51	37	2	0	5	0	100	3 865
Asiatiques du Sud-Est	2	5	56	25	2	2	8	1	100	168
Asiatiques occidentaux	1	2	66	21	2	0	7	1	100	676
Autre et plus d'un groupe racisé	3	1	58	13	3	2	18	2	100	106
Racisés et blancs	3	4	60	13	3	1	15	1	100	785
Total	2	3	58	25	2	0	9	1	100	10 532
Blancs										
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	3	5	59	18	3	1	9	1	100	3 822
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	5	5	54	16	3	2	12	2	100	9 080
Total	5	5	56	16	3	2	12	2	100	49 736

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

**n'inclut pas les avocats dont l'adresse se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 5 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'indigénéité et la racisation**
pour les avocats de l'Ontario en 2023

La catégorie de titulaire de permis au sein des cabinets et l'emploi dans d'autres secteurs de pratique diffèrent considérablement pour les avocats autochtones, racisés et blancs. Ces différences s'expliquent en partie par le fait qu'en moyenne, les avocats blancs sont plus âgés.

1. Une proportion de 25 % des avocats des Premières Nations et inuits, 20 % des avocats métis et 22 % des avocats racisés exercent seuls, contre 16 % des avocats blancs. Toutefois, les variations sont plus importantes entre les groupes racisés : environ 25 % des avocats exerçant seuls sont noirs, philippins, sud-asiatiques et asiatiques occidentaux; environ 10 % sont japonais, coréens et racisés *et blancs*; entre 16 et 21 % sont arabes, chinois, latino-américains et asiatiques du Sud-Est.
2. Environ un sur cinq avocats autochtones, soit 19 %, travaillent au sein du gouvernement, contre 14 % des avocats blancs et 13 % des avocats racisés.
3. Des proportions de 8 % des avocats autochtones et de 7 % des avocats racisés sont associés dans un cabinet d'avocats, soit la moitié des avocats blancs avec 16 %. En revanche, 25 % des avocats racisés sont des avocats salariés, contre 23 % pour les avocats blancs. Si l'on ajoute à cela la constatation faite aux tableaux 2 et 3, les avocats racisés tendent à être plus jeunes, ce qui laisse présager une croissance du pourcentage d'associés racisés.
4. Les avocats des groupes chinois, japonais, coréens et latino-américains sont environ une fois et demie plus susceptibles de travailler en entreprise, comparativement à 14 % des avocats blancs. Les avocats racisés sont deux fois plus susceptibles d'exercer dans des cliniques juridiques, qui n'emploient que 655 des quelque 53 000 titulaires de permis.
5. Les titulaires de permis blancs sont les moins susceptibles de travailler dans les plus petits cabinets, qui comptent moins de cinq titulaires de permis. Les avocats autochtones, noirs, philippins, latino-américains, sud-asiatiques et asiatiques du Sud-Est sont considérablement plus susceptibles de travailler dans les plus petits cabinets, avec des chiffres variant de 35 % à 48 %, contre 24 % des avocats blancs. En ce qui a trait à la taille du cabinet, le pourcentage d'avocats chinois, japonais et coréens ressemble à celui des avocats blancs.
6. Le tableau 5c montre que 17 % des avocats autochtones travaillent dans le Nord et 9 % dans la région du « Centre-Nord », comparativement à 3 % des avocats blancs et moins de 0,5 % des avocats racisés dans le Nord et 4 % des avocats blancs et 2 % d'avocats racisés dans le Centre-Nord. Les avocats autochtones sont également plus susceptibles d'exercer dans l'est de l'Ontario et à Ottawa. En revanche, 29 % des avocats autochtones se trouvent à Toronto, comparativement à 55 % des avocats blancs et 58 % des avocats racisés. Notez la concentration des avocats arabes à Ottawa et des avocats sud-asiatiques dans les régions combinées de Durham, Halton, Peel et York. Les avocats chinois, coréens et asiatiques occidentaux sont concentrés à Toronto. Cette variation s'explique en grande partie par la répartition géographique des populations non blanches en Ontario.

Tableau 6a : **Catégorie et secteur de pratique*** par genre et par âge pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre	Pourcentage par âge
	Pourcentage												
Femmes													
Moins de 35 ans	5,8	1,3	47,3	5,4	2,0	10,3	14,1	0,5	4,6	8,7	100,0	6 939	27,2
35 à 44 ans	12,2	6,7	22,2	3,9	2,1	18,6	15,6	1,5	7,1	10,3	100,0	8 076	31,7
45 à 54 ans	15,0	12,5	7,5	2,4	1,9	19,0	22,2	2,3	7,5	9,8	100,0	5 730	22,5
55 à 64 ans	20,5	12,2	3,8	2,2	1,7	13,2	17,1	2,3	8,7	18,4	100,0	3 693	14,5
65 ans ou plus	35,9	13,6	4,1	2,5	1,9	6,2	9,3	2,5	7,5	16,4	100,0	1 066	4,2
Total	13,3	7,6	22,3	3,7	2,0	15,1	16,6	1,6	6,8	11,2	100,0	25 504	100,0
Hommes													
Moins de 35 ans	9,5	2,6	50,7	6,0	1,0	10,9	11,0	0,3	3,7	4,4	100,0	5 167	18,9
35 à 44 ans	16,2	11,2	27,8	4,3	1,1	16,8	12,2	0,8	5,6	3,9	100,0	7 262	26,6
45 à 54 ans	20,6	24,1	8,7	2,8	0,5	16,7	14,3	1,3	6,8	4,2	100,0	5 542	20,3
55 à 64 ans	28,1	27,6	4,3	2,3	0,6	10,3	9,6	1,3	7,0	8,9	100,0	5 044	18,5
65 ans ou plus	47,1	28,8	6,3	2,2	0,4	3,0	3,7	0,6	3,7	4,0	100,0	4 272	15,7
Total	22,9	18,0	20,5	3,6	0,8	12,3	10,6	0,9	5,4	5,0	100,0	27 287	100,0

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 6b : **Taille du cabinet et région par genre** (en fonction des associés, des avocats salariés et des employés) pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total	Nombre
	Pourcentage								
Femmes	28,5	12,5	15,3	8,9	5,7	6,5	22,5	100,0	8 613
Hommes	26,8	13,4	15,4	9,2	5,6	7,4	22,2	100,0	11 595
Total	27,5	13,0	15,4	9,1	5,7	7,0	22,4	100,0	20 208

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 6c : **Région** selon le genre** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
Femmes	4,6	4,7	56,1	14,6	3,1	2,0	13,1	1,9	100,0	23 822
Hommes	4,9	5,7	55,2	16,2	3,1	2,3	10,5	2,1	100,0	25 879
Total	4,7	5,2	55,6	15,4	3,1	2,2	11,7	2,0	100,0	49 701

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

**n'inclut pas les avocats dont l'adresse se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 6 : **Catégorie et secteur de pratique par genre et par âge et taille du cabinet et région par genre**
pour les avocats de l'Ontario en 2023

1. Les hommes sont beaucoup plus susceptibles d'exercer seuls, à 22,9 % contre 13,3 % pour les femmes, et d'être associés d'un cabinet d'avocats, à 18 % contre 7,6 % pour les femmes. Par conséquent, il y a plus de femmes dans tous les autres secteurs, y compris les emplois en entreprise, dans les cliniques juridiques, au gouvernement et dans l'éducation. Les femmes sont plus jeunes en moyenne, mais cela n'explique pas la grande différence entre les genres au niveau des associés. Dans les groupes d'âge des 45 à 54 ans, des 55 à 64 ans et des 65 ans et plus, respectivement 12,5 %, 12,2 % et 13,6 % des femmes sont associées, contre 24,1 %, 27,6 % et 28,8 % des hommes. La stabilité de cette différence entre les genres à compter de 45 ans laisse supposer l'existence de facteurs institutionnels profonds et ancrés. La comparaison entre les groupes d'âge est inexacte, en raison des différences possibles entre les genres *au sein* des groupes d'âge, de sorte qu'il se peut que les femmes dans le groupe d'âge des 45-54 ans, par exemple, soient en moyenne plus jeunes que les hommes dans la même tranche d'âge.
2. Pour les avocats salariés en cabinet, l'écart entre les genres est beaucoup plus faible : 47,3 % des femmes contre 50,7 % des hommes, pour les titulaires de permis de moins de 35 ans. Les femmes ne sont pas exclues des cabinets dès le départ, mais les avocates salariées sont beaucoup plus susceptibles de quitter le cabinet pour d'autres types d'emploi et moins susceptibles de devenir associées. Cela concorde avec d'autres études fondées sur ces déclarations annuelles, qui révèlent que les femmes sont plus susceptibles de quitter les cabinets d'avocats pour travailler au gouvernement, en éducation, en entreprise et hors de la pratique du droit. De plus, 11,2 % de toutes les femmes titulaires de permis sont « retraitées ou inactives », par rapport à 5, % des hommes; et 6,8 % des femmes, contre 5,4 % des hommes, occupent un emploi « Autre », soit un emploi qui ne relève pas de la pratique du droit.
3. La similitude de l'emploi des femmes pour les groupes d'âge au-delà de 35 ans laisse croire que ces tendances n'ont pas changé en trois décennies.
4. Les différences entre les genres liées à la taille du cabinet et à l'emplacement géographique sont faibles.

Tableau 7a : **Catégorie et secteur de pratique*** par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	Pourcentage											
S'identifient comme francophones												
Oui	13,5	9,8	18,4	3,8	2,2	12,5	26,0	1,4	5,1	7,4	100,0	2 942
Non	19,1	13,7	22,9	3,8	1,4	14,2	12,3	1,0	4,8	6,8	100,0	42 002
Total	18,7	13,4	22,6	3,8	1,4	14,1	13,2	1,1	4,9	6,8	100,0	44 944
Capables d'exercer en français												
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	15,0	11,1	18,5	3,8	2,3	15,0	26,8	0,7	2,3	4,4	100,0	3 943
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	18,9	12,4	19,3	3,0	2,5	14,3	23,4	0,6	1,6	3,9	100,0	1 711
Ni l'un ni l'autre	21,9	15,8	25,4	4,2	1,4	15,1	10,4	0,4	1,9	3,5	100,0	36 913
Total	21,1	15,2	24,5	4,1	1,5	15,1	12,4	0,4	2,0	3,6	100,0	42 567

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 7b : **Taille du cabinet par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** (en fonction des associés, des avocats salariés et des employés) pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total	Nombre
	Pourcentage								
S'identifient comme francophones									
Oui	32,8	14,1	14,1	8,6	2,7	4,5	23,3	100,0	939
Non	26,9	13,0	15,4	9,3	5,8	7,2	22,4	100,0	16 933
Total	27,2	13,1	15,4	9,2	5,6	7,0	22,5	100,0	17 872
Capables d'exercer en français									
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	31,9	13,7	14,1	7,5	3,7	4,5	24,5	100,0	1 320
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	25,7	15,8	13,9	9,7	6,1	4,7	24,0	100,0	595
Ni l'un ni l'autre	27,1	13,1	15,6	9,3	5,8	7,3	21,8	100,0	16 759
Total	27,4	13,2	15,4	9,2	5,6	7,0	22,1	100,0	18 674

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 7c : **Région** par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
S'identifie comme francophones										
Oui	2,6	2,4	29,2	5,8	1,2	6,9	46,8	5,0	100,0	2 504
Non	4,9	5,4	57,4	16,2	3,2	1,9	9,3	1,8	100,0	40 066
Total	4,8	5,2	55,8	15,6	3,1	2,2	11,5	2,0	100,0	42 570
Capables d'exercer en français										
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	2,0	2,1	32,3	6,3	1,1	5,3	46,4	4,5	100,0	3 276
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	3,0	2,8	48,5	7,5	1,6	2,8	31,4	2,3	100,0	1 582
Ni l'un ni l'autre	5,4	5,9	57,6	17,2	3,6	2,0	6,6	1,8	100,0	35 770
Total	5,0	5,5	55,2	16,0	3,3	2,3	10,7	2,0	100,0	40 628

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

**n'inclut pas les avocats dont l'adresse se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 7 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** pour les avocats de l'Ontario en 2023

1. Les avocats francophones et le beaucoup plus grand nombre d'avocats pouvant exercer en français sont environ deux fois plus susceptibles de travailler au sein du gouvernement et cinq fois plus susceptibles de travailler à Ottawa. Une proportion de 46,8 % des avocats francophones se trouve à Ottawa et 26 % des avocats francophones travaillent dans la fonction publique dans des proportions similaires aux avocats pouvant fournir des conseils et agir comme représentants en français, comparativement à 12,3 % des avocats non francophones qui travaillent dans la fonction publique, et 9,3 % qui exercent à Ottawa.
2. Si l'on compare les avocats francophones aux avocats non francophones, les francophones sont moins susceptibles d'exercer seuls, avec 13,5 % contre 19,1 %, et moins susceptibles d'être associés de cabinets, avec 9,8 % contre 13,7 %, et d'être avocats salariés, avec 18,4 % contre 22,9 %. Les avocats pouvant exercer en français sont également plus susceptibles de travailler dans le nord et dans l'est de l'Ontario, ce qui est probablement le résultat des tendances démographiques de ces régions. Il est à noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des avocats qui n'ont pas répondu aux questions sur le fait d'être francophone et d'exercer en français.
3. Les avocats francophones sont un peu plus susceptibles de travailler dans de plus petits cabinets, mais également dans les plus grands cabinets.

Tableau 8a : **Catégorie et secteur de pratique*** selon la présence d'un handicap pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	Pourcentage											
Handicap	18,3	7,3	17,4	3,0	3,0	11,4	22,0	1,8	5,3	10,5	100,0	2 440
Pas de handicap	18,7	14,0	23,1	3,8	1,3	14,2	12,6	1,0	4,8	6,5	100,0	37 884
Total	18,7	13,6	22,7	3,7	1,4	14,0	13,2	1,1	4,9	6,7	100,0	40 324

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 8b : **Taille du cabinet selon la présence d'un handicap** (en fonction des associés, des avocats salariés et des employés) pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total	Nombre
	Pourcentage								
Handicap	28,1	12,6	17,5	8,4	6,7	4,9	21,8	100,0	675
Pas de handicap	27,0	13,0	15,1	9,1	5,6	7,2	23,0	100,0	15 478
Total	27,0	13,0	15,2	9,1	5,6	7,1	23,0	100,0	16 153

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 8c : **Région**** selon la présence d'un handicap pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
Handicap	4,4	5,4	52,5	10,9	3,5	2,4	18,3	2,6	100,0	2 311
Pas de handicap	4,8	5,1	55,9	16,0	3,0	2,1	11,2	1,9	100,0	35 882
Total	4,8	5,2	55,7	15,7	3,1	2,1	11,6	2,0	100,0	38 193

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

**n'inclut pas les avocats dont l'adresse se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 8 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Les déclarations annuelles ne permettent pas de brosser un portrait complet de la présence de handicap dans la profession. Tout d'abord, cela nécessiterait de séparer les avocats ayant un handicap au moment de l'admission de ceux qui l'ont développé par la suite. À mi-carrière, un titulaire de permis peut avoir besoin de mesures d'adaptation, il peut être contraint de changer d'emploi ou de prendre sa retraite, mais cela est différent des obstacles à l'emploi initial que rencontrent les avocats handicapés. La question sur le handicap dans la déclaration annuelle ne fait pas de distinction entre les types de handicaps ni ne tient compte de leurs effets sur la pratique d'un avocat. De plus, il est probable que le handicap soit sous-déclaré, peut-être par crainte qu'il ne mette en doute la compétence d'un avocat. La collecte de meilleures données est tout à fait faisable, bien qu'elle pose des problèmes sérieux, mais pas insurmontables, en matière de protection de la vie privée.

1. Plus d'un cinquième des avocats ayant un handicap travaillent pour le gouvernement, soit 22 %, contre 12,6 % des avocats sans handicap; et, dans le même ordre d'idée, 18,3 % des titulaires de permis ayant un handicap travaillent à Ottawa, contre 11,2 % des titulaires de permis sans handicap.
2. Les titulaires de permis ayant un handicap sont moins susceptibles de trouver un premier emploi dans un cabinet et ceux qui y arrivent sont moins susceptibles de devenir associés : les avocats ayant un handicap représentent 17,4 % des avocats salariés dans des cabinets, contre 23,1 % sans handicap; et 7,3 % des avocats ayant un handicap sont associés de cabinets, contre 14 % sans handicap.
3. Parmi les avocats ayant un handicap, 10,5 % sont « retraités ou inactifs », contre 6,5 % des avocats qui n'ont pas déclaré de handicap.
4. La présence de handicap n'est pas liée à la taille ni au lieu du cabinet.

Tableau 9a : **Catégorie et secteur de pratique* selon l'orientation sexuelle** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	Pourcentage											
LGBT2Q	12,0	6,5	27,9	3,6	2,6	12,7	18,9	2,3	5,6	7,9	100,0	2 101
Non LGBT2Q	18,5	13,9	22,6	3,7	1,4	14,3	13,0	1,0	4,8	6,8	100,0	36 385
Total	18,2	13,5	22,9	3,7	1,5	14,2	13,3	1,1	4,9	6,8	100,0	38 486

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 9b : **Taille du cabinet selon l'orientation sexuelle** (en fonction des associés, des avocats salariés et des employés) pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Moins de 5	5 à 9	10 à 24	25 à 49	50 à 99	100 à 199	200 ou plus	Total	Nombre
	Pourcentage								
LGBT2Q	26,3	14,1	16,0	8,4	5,4	6,8	23,1	100,0	800
Non LGBT2Q	26,8	13,0	15,7	9,2	5,7	7,2	23,1	100,0	14 632
Total	26,8	12,7	15,3	9,1	5,7	7,2	23,1	100,0	15 432

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 9c : **Région** selon l'orientation sexuelle** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	Pourcentage									
LGBT2Q	3,6	4,1	63,5	8,7	2,1	2,0	14,3	1,6	100,0	1 971
Non LGBT2Q	4,8	5,1	55,4	16,0	3,1	2,1	11,5	2,0	100,0	34 491
Total	4,8	5,1	55,8	15,6	3,0	2,1	11,7	2,0	100,0	36 462

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

**n'inclut pas les avocats dont l'adresse se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 9 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle** pour les avocats de l'Ontario en 2023

Il est à noter que toutes ces statistiques sont probablement affectées par la forte proportion d'avocats, 23,8 % des femmes et 30 % des hommes, qui n'ont pas répondu à la question de la déclaration annuelle sur l'orientation sexuelle.

1. À l'instar des francophones et des titulaires de permis ayant un handicap, 18,9 % des avocats LGBT2Q travaillent pour le gouvernement, contre 13 % des avocats non LGBT2Q; 2,6 % des avocats LGBT2Q travaillent dans des cliniques juridiques, contre 1,4 % des avocats non LGBT2Q; et pour ce qui est des emplois dans l'éducation, les chiffres sont de 2,3 % et de 1 %.
2. Une proportion de 12 % des avocats LGBT2Q exercent seuls et 6,5 % sont associés dans un cabinet, contre 18,5 % et 13,9 % des avocats non LGBT2Q. Par une marge de 27,9 % contre 22,6 %, les avocats LGBT2Q sont plus susceptibles d'être des avocats salariés dans un cabinet. Ces chiffres reflètent en partie le plus jeune âge des titulaires de permis LGBT2Q, comme le montre le tableau 4, mais ils peuvent aussi refléter leur départ des cabinets à mi-carrière, tendance semblable à celle des femmes, comme indiqué dans le tableau 4. Cependant, selon le quatrième commentaire concernant le tableau 4, l'orientation sexuelle n'est aucunement liée au genre.
3. L'orientation sexuelle des titulaires de permis en cabinets n'est pas liée à la taille du cabinet.
4. Les avocats LGBT2Q sont concentrés à Toronto et à Ottawa.

Tableau 10 : **Domaine de pratique* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre**
pour les avocats de l'Ontario en 2023

Groupe	Droit autochtone	Environnement	Criminel	Famille	Santé	Immigration	Immobilier	Testaments et successions
	<i>Pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	32	0	16	21	0	1	6	4
Métis	14	1	20	16	1	2	10	4
Arabes	1	0	10	7	2	9	12	4
Noirs	1	1	13	16	2	14	9	3
Chinois	1	0	5	6	1	4	17	4
Philippins	1	1	8	12	1	12	20	8
Japonais	0	0	14	2	0	7	5	2
Coréens	1	0	8	5	2	6	12	2
Latino-Américains	1	1	12	10	2	10	9	4
Sud-Asiatiques	1	0	8	12	1	7	25	3
Asiatiques du Sud-Est	1	1	8	12	0	4	18	5
Asiatiques occidentaux	1	0	8	9	1	11	15	2
Autre et plus d'un groupe racisé	2	0	14	3	2	7	16	4
Racisés et blancs	1	1	14	10	2	4	7	4
Blancs	1	1	10	9	1	2	12	7
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	1	0	10	9	1	4	15	5
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	1	0	10	7	1	2	14	7
Femmes	2	1	10	12	2	4	10	6
Hommes	1	1	11	6	1	3	17	6
Total	1	1	10	9	1	4	14	6

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

suite >

Tableau 10 : **Domaine de pratique* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre**
pour les avocats de l'Ontario en 2023 (suite)

Groupe	Litige civil – demandeur	Litige civil – défendeur	Lieu de travail	Emploi et travail	Administratif	RED	Sociétés	Valeurs mobilières
	<i>Pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	6	4	0	5	7	1	8	1
Métis	12	7	0	7	8	1	7	1
Arabes	11	15	1	7	6	0	22	3
Noirs	6	8	1	7	6	1	19	3
Chinois	8	11	0	5	5	0	28	6
Philippins	5	5	1	5	1	1	20	5
Japonais	2	23	2	2	7	0	23	7
Coréens	8	11	1	3	4	1	27	8
Latino-Américains	10	11	1	6	4	0	21	4
Sud-Asiatiques	8	11	1	5	4	0	17	3
Asiatiques du Sud-Est	3	13	1	4	5	0	28	4
Asiatiques occidentaux	14	14	0	7	5	0	16	4
Autre et plus d'un groupe racisé	7	18	2	11	13	0	15	2
Racisés et blancs	8	12	1	7	6	0	24	4
Blancs	10	13	1	8	6	1	21	4
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	11	10	0	6	5	1	21	3
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	11	11	0	5	5	1	24	4
Femmes	7	12	1	8	6	1	19	4
Hommes	12	12	0	6	4	1	22	4
Total	10	12	1	7	5	1	21	4

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

suite >

Tableau 10 : **Domaine de pratique* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre**
pour les avocats de l'Ontario en 2023 (suite)

Groupe	Fiscalité	Faillite	Construction	Franchise	Propriété intellectuelle	Droit municipal	Autre domaine du droit	Nombre
	<i>Pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	1	0	1	0	1	0	4	305
Métis	2	0	2	0	1	1	3	178
Arabes	2	0	2	0	2	1	6	531
Noirs	1	0	2	0	2	1	6	1 385
Chinois	4	1	1	0	6	1	5	1 547
Philippins	1	0	1	1	4	1	5	154
Japonais	0	0	2	0	5	7	5	44
Coréens	4	1	1	0	3	1	8	358
Latino-Américains	2	0	1	1	2	1	7	294
Sud-Asiatiques	1	0	1	0	2	1	5	3 385
Asiatiques du Sud-Est	3	0	1	0	3	0	3	146
Asiatiques occidentaux	1	1	2	0	2	1	5	630
Autre et plus d'un groupe racisé	0	0	2	0	3	0	7	91
Racisés et blancs	3	1	1	0	2	1	6	697
Blancs	2	1	2	0	3	2	6	22 870
Non-autochtones, n'ont pas répondu à la question sur la racisation	2	1	2	0	3	1	6	3 358
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone et sur la racisation	3	1	2	0	3	2	5	6 557
Femmes	2	1	1	0	2	2	7	19 431
Hommes	3	1	2	0	3	2	4	23 093
Total	2	1	2	0	3	2	6	42 530

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2023 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 10 : **Domaine de pratique* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre**
pour les avocats de l'Ontario en 2023

**Pour compter comme spécialisation dans un domaine de pratique, au moins 30 % de la pratique d'un avocat doit se situer dans ce domaine. Selon ce critère, la majorité de la pratique des avocats est concentrée dans seulement un des 23 domaines énumérés dans la déclaration annuelle, bien qu'environ un cinquième des titulaires de permis passent au moins 30 % de leur temps dans deux domaines ou plus. Par conséquent, le total des lignes du tableau 10 dépasse 100 %. Il y a également plus de renseignements manquants que dans la plupart des autres tableaux, en partie parce que le tableau 10 exclut les titulaires de permis qui n'exerçaient pas en 2023. Il est à noter que certains des groupes racisés présentent des chiffres assez petits. En particulier, il n'y a que 44 titulaires de permis japonais.*

1. Une proportion de 32 % des avocats des Premières Nations et Inuits et 14 % des avocats métis se spécialisent en droit autochtone, contre seulement 1 % de l'ensemble des avocats. Les avocats des Premières Nations sont également plus susceptibles de se spécialiser en droit criminel et en droit de la famille, environ 20 % se spécialisant dans chacun de ces domaines, et ils sont bien moins susceptibles que les titulaires de permis non autochtones de se spécialiser en litige civil, en droit des sociétés, en valeurs mobilières et en droit immobilier.
2. En matière de racisation, la différence la plus systématique est le très faible pourcentage de 2 % d'avocats blancs spécialisés en droit de l'immigration. Cette spécialisation est citée par 14 % des avocats noirs, 12 % des avocats philippins, 11 % des avocats asiatiques occidentaux, 10 % des avocats latino-américains, 9 % des avocats arabes, et 4 à 7 % des autres groupes racisés.
3. Les pourcentages relativement faibles dans de nombreux domaines donnent lieu à des variations aléatoires qui masquent les différences entre les groupes, bien que certaines soient assez importantes. Par exemple, les avocats autochtones et noirs sont plus susceptibles de pratiquer le droit de la famille, tandis que les avocats chinois sont sous-représentés dans ces domaines et se concentrent sur le droit des sociétés, le droit immobilier et le droit des valeurs mobilières.
4. Les différences de spécialisation entre les genres sont appréciables. La représentation des demandeurs dans les litiges civils constitue le domaine de spécialisation de 7 % des femmes avocates contre 12 % des hommes avocats, mais il n'y a pas de différence pour ce qui est de la représentation des défendeurs dans les litiges civils; 12 % des femmes et 6 % des hommes se spécialisent en droit de la famille; et 10 % des femmes et 17 % des hommes se spécialisent en droit immobilier. Il y a une plus grande concentration d'hommes en droit des sociétés, en droit des valeurs mobilières et en droit fiscal. Ces différences sont probablement liées aux écarts entre les genres dans le secteur de l'emploi, comme indiqué dans le tableau 6.